



2023	06	N°7
------	----	-----

<p>EPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAX EN LOUDUN *****</p> <p>Date de la convocation : 14/02/2023</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 13</p> <p>Présents : 9</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAX EN LOUDUN</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>SEANCE DU 9 Juin 2023</p> <p>L'an Deux Mil Vingt-trois, le Vendredi 9 Juin à 18 H, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : Audren REIGNER, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, Jean-Marie ACIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.</p> <p>Excusés : Pouvoir de Mme Evelyne MENNESSON à Mme Francette MAUPOINT, Pouvoir de M. Bruno LIAIGRE à M. Audren REIGNER, Pouvoir de Katia FIORILLO à M. Régis SAVATON</p> <p>Absent : Jérôme AOUATE,</p> <p>Secrétaire : Audren REIGNER</p>
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Désignation d'un correspondant Incendie et secours</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13/06/2023 ; et de la publication le 13/06/2023</p>	<p>VU la délibération 20229N°10 en date du 12 septembre 2022 nommant Mme Juliette BIGOT-BOURDIER correspondante Incendie et Secours,</p> <p>VU la démission de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseillère municipale de Juliette BIGOT-BOURDIER en date du 05 juin 2023,</p> <p>Le Maire demande au conseil municipal de nommer un correspondant Incendie et secours et précise :</p> <p>↳ les missions du correspondant incendie et secours sous l'autorité du maire qui sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ; - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ; - concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ; - concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune, - informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence <p>↳ que les missions n'ouvrent droit à aucune rémunération supplémentaire.</p> <p><i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</i></p> <p>↳ Désigne M. Nicolas BOISSELLIER, correspondant incendie et secours</p>
<p>AR Prefecture</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SAVATON</p> <div style="text-align: right;">  <p>Le secrétaire Audren REIGNER</p>  </div>

086-218600443-20230609-202306N7-DE
Reçu le 13/06/2023